



Montreuil, le 02 février 2024

Monsieur Christophe FANICHET
Président-directeur général de SNCF Voyageurs
Place des Étoiles
93212 LA PLAINE-SAINT-DENIS CEDEX

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Le 16 janvier 2024, la CGT vous a déposé une demande de concertation immédiate afin de répondre aux revendications des ASCT. Depuis maintenant plusieurs mois, nous interpellons la direction, que ce soit en audiences, DCI ou dans différentes instances. Force est de constater que celles-ci sont restées sans réponses concrètes. Il demeure donc plusieurs points de désaccords importants qui nécessitent une prise en compte immédiate et l'annonce de mesures concrètes et mesurables.

Pour rappel, la CGT revendique une CPA pour tous de 48 mois, accompagnée par des mesures spécifiques de pénibilité pour les métiers de la filière Trains, et notamment TOUS les ASCT, qu'ils soient contractuels ou statutaires, pouvant aller jusqu'à 78 mois (39 mois travaillés, 39 mois non-travaillés).

Concernant la reconnaissance du métier, la CGT revendique une refonte de la prime de travail, la fusion des éléments 3 et 4 et la création d'une nouvelle rubrique intitulée ARMT (Allocation Reconnaissant le Métier Trains), avec une partie forfaitaire mensuelle évaluée à 150 euros.

Enfin, concernant le volet « emploi », la CGT exige d'aller au-delà des mesures actées en 2023 sur les effectifs avec l'équipement de tous les TGV et trains Intercités en agents B dès cette année. La multiplication des agressions nécessite de revoir significativement l'équipement des trains.

La CGT propose qu'une part importante de ces emplois soit dévolue à TER et Transilien afin d'améliorer la production, la sûreté, les parcours professionnels et les conditions de vie et de travail des ASCT. Ainsi, la CGT revendique 850 mises en école pour l'année 2024 pour couvrir les besoins.

Aussi, et conformément à l'article L 2512-2 du Code du travail, la Fédération CGT des cheminots vous dépose un préavis de grève reconductible débutant le jeudi 15 février 2024 à 19h00. Ce préavis de grève couvre l'ensemble du personnel de la filière Trains, quelle que soit leur classe ou qualification, et celles et ceux appelés à les remplacer.

Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

- Une CPA spécifique ASCT pouvant aller jusqu'à 78 mois ;
- Des mesures spécifiques de reconnaissance de la pénibilité pour les agents de la filière Trains, qu'ils soient statutaires ou contractuels ;
- La refonte et la revalorisation significative de la prime de travail des trains ;
- Une révision de la trajectoire emploi pour revoir urgemment l'équipement des trains.

Dans l'attente d'être reçus, soyez assuré, Monsieur le Directeur, de nos respectueuses salutations.

Sébastien NUGOU
Secrétaire Fédéral

Laurent SAINT SUPERY
Secrétaire du CTN Trains

